

# **1 - Le point de vue des propriétaires**

Intervention de Monsieur Yves ROMA, "représentant" de la forêt publique. Monsieur ROMA était alors responsable au sein de l'O.N.F. d'une division chargée de l'accueil du public et du développement de l'activité touristique.

## **Accueil du public et tourisme de nature à l'Office national des forêts**

*par Yves ROMA \**

### **Introduction**

#### ***Evolution des sociétés industrialisées***

Les bouleversements socioculturels et technologiques enregistrés par nos sociétés industrielles ont profondément modifié la perception et la consommation de l'espace naturel par le public :

- conception de la vie axée autrefois sur le devoir, l'épargne, aujourd'hui sur la recherche d'un plaisir immédiat, lié à une demande de statut social, de différenciation, de distinction et de standing,

- urbanisation intense et rapide favorisant le besoin d'évasion par ailleurs facilité par l'utilisation massive des moyens de transport,

\* A l'époque Chef de la division "animation - loisirs" de l'O.N.F.

Immeuble Le France - 44 Av du Général Noguès 83000 Toulon

- vieillissement de la population, amélioration du niveau culturel, évolution du temps libre disponible influencent fortement la consommation touristique,

- approche de la nature profondément modifiée par l'évolution de la technologie ( parapente, V.T.T., ...)

- les grands problèmes environnementaux et l'émergence d'une sensibilité à l'environnement , véritable fait de société, n'épargneront pas le monde des loisirs.

Nous nous dirigeons vers une consommation touristique croissante de l'espace naturel, beaucoup plus écologique mais également plus difficile à maîtriser et sans rapport avec celle que nous avons connue jusqu'à ces dernières années.

Le monde a profondément changé, l'utilisation de l'espace naturel est en pleine mutation.

#### ***Evolution du monde rural***

Parler produit touristique en milieu naturel, c'est dépasser largement la seule fonction sociale dévolue à la forêt.

L'espace forestier doit être situé dans l'espace naturel et ce dernier dans l'espace rural tout entier.

Or, depuis longtemps, l'espace rural est le théâtre d'activités touristiques (l'association fédérative Tourisme en Espace Rural date de 1969). Elles sont en cette fin de siècle en perpétuelle augmentation.

La crise de l'agriculture dans les zones défavorisées de l'espace rural français (la montagne en particulier) a renforcé l'utilisation des campagnes par des activités à caractère touristique (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, etc...).

Dernièrement une convention cadre entre ministères associe agriculture et

tourisme. De manière similaire, le Ministère de l'Environnement a pris en compte les activités touristiques dans l'espace rural par une convention du même type avec le Ministère du Tourisme.

Ainsi, le produit touristique en espace naturel est aux confins des fonctions sociale, économique et environnementale des forêts dont l'Office national des forêts a la charge.

Plus que dans les autres domaines, la valorisation des activités touristiques dans l'espace naturel passe par le respect des fonctions sociales et écologiques des forêts.

Aujourd'hui, l'organisation économique de ces activités est nécessaire : la France est le premier pays touristique au monde. On prévoit que le tourisme au niveau mondial sera la première activité économique à l'aube du troisième millénaire.

Plus récemment encore, les préconisations des dernières Assises du Monde Rural confortent ces orientations :

- prendre en compte l'espace rural comme un tout et organiser sa représentativité en sortant du cadre des politiques sectorielles qui cloisonnent l'action,

- renforcer, organiser l'intercommunal et reconnaître son rôle,

- laisser au niveau local les degrés de liberté, la souplesse et l'autonomie suffisante pour explorer toutes les possibilités d'adaptation aux mutations.

Enfin, il convient de replacer l'activité touristique française dans son contexte européen.

La décision du conseil des Communautés Européennes du 13 juillet 1992 concernant un plan d'actions communautaires en faveur du tourisme définit le nouveau cadre de développement de l'activité touristique en Europe.

Là encore, les actions communautaires auront pour objectif de favoriser un tourisme d'activités en milieu rural intégrant une meilleure prise en compte de l'environnement naturel.

Les pressions actuelles (ouverture de l'Europe, politique agricole, émergence de la sensibilité à l'environnement, ...) vont accélérer les mutations en cours dans le monde rural.

Le tourisme, composante essentielle de la reconstruction du monde rural, va connaître un essor considérable.

## Positionnement de l'Office national des forêts

### Constat

#### **Evolution du monde rural**

L'espace forestier, composante structurante de l'espace naturel, ne peut échapper aux profondes mutations en cours du monde rural.

#### **Atteintes portées à l'environnement**

Prise de conscience du développement exponentiel (notamment dans les forêts périurbaines et dans les département littoraux) d'activités de loisirs portant des atteintes de plus en plus sérieuses à l'environnement forestier.

#### **Sensibilisation du public**

Constat de la méconnaissance la plus totale, de la part des Français, sur tout ce qui touche au milieu naturel, et notamment forestier

#### **Contraintes financières induites par l'accueil du public et le tourisme en forêt**

Augmentation significative des dépenses de gestion forestière due à l'activité touristique. La prise en compte de cette activité se traduit par des frais forestiers (frais de régénération,...), des moins values (exploitation des coupes plus soignée,...), des surcoûts (équipement, infrastructure,...) alors même que les produits du domaine accusent un ralentissement.

### Conséquences

- Afin d'assurer la protection des espaces dont l'Office national des forêts a la charge, la définition d'une politique touristique respectueuse de la nature, dans un contexte élargi au devenir du monde rural, est une nécessité.

- En amont de l'activité touristique en espace naturel se situe l'éducation et la sensibilisation du public et notamment des scolaires à la gestion et à la protection de la nature. Ces actions déjà largement pratiquées à l'Office national des forêts doivent être amplifiées et améliorées.

- Par ailleurs, le revenu forestier traditionnel ne peut et ne doit couvrir les charges de plus en plus nombreuses induites par le développement du tourisme. Un "retour financier" de l'économie touristique est indispensable afin d'assurer l'entretien, l'amélioration, la mise en valeur et donc la pérennité des espaces forestiers, source et raison d'être de cette activité.

## Objectifs

### **Protection des espaces naturels à court et long terme**

Il s'agit d'assurer le contrôle de la fréquentation touristique dans les espaces naturels et forestiers en particulier. Pour l'Office national des forêts, la maîtrise des activités de tourisme de nature dans les forêts bénéficiant du régime forestier est une nécessité.

Aménager l'espace forestier (**équipement du territoire**) et organiser les loisirs (**animation du territoire**) engage la protection à court terme.

A long terme, c'est la sensibilisation d'un large public à la connaissance du milieu naturel qui ancrera les nécessités de la gestion et de la protection dans les mentalités (**éducation du public**).

## Axes de développement

Une étude approfondie doit être réalisée par grands massifs forestiers. Celle-ci doit s'inscrire dans la "philosophie" définie ci-dessus.

Les réflexions menées actuellement par l'Office national des forêts, en liaison avec ses partenaires institutionnels ou privés, permettent de définir les objectifs et les actions à mener afin d'organiser un accueil de qualité dans ces espaces forestiers soumis à de fortes fréquentations touristiques.

Ces analyses permettent :

- \* de proposer un schéma global d'équipement préservant les potentialités biologiques du milieu naturel en fixant les différentes activités de tourisme de nature dans les zones les moins dommageables pour l'environnement (**équipement du territoire**) :

- réseau de sentiers balisés spécialisés (pédestres, V.T.T., équestre) ;

- aménagement des sites d'escalade ;

- etc...

- \* de définir parallèlement, une politique de sensibilisation du public à la

gestion et à la protection de la forêt au travers d'une animation du massif (visites guidées pour les scolaires et les adultes, diaporamas, encadrement de manifestations sportives, etc...). En partenariat avec les professionnels locaux, l'Office national des forêts s'impliquera dans un tourisme de nature qui porte à la connaissance des milieux naturel et humain (finalité de connaissance) dans le respect des équilibres biologiques (éducation et animation).

\* enfin, d'intégrer l'immobilier existant en forêt dans cette politique de maîtrise et de développement de l'activité touristique. Certaines maisons forestières actuellement désaffectées présentent, en effet, un intérêt indéniable en matière d'accueil et d'information du public.

**Y.R.**



Photo 1 : "La forêt accueille" - Affiche O.N.F.

**Yves ROMA** : pour l'O.N.F., l'essentiel est de protéger l'espace naturel. Or, ceci a un coût et si l'on veut réellement assurer un environnement correct, ce qui non seulement est nécessaire mais aussi essentiel pour le tourisme d'ailleurs, alors il est indispensable d'y engager des moyens. Ces moyens peuvent être humains ou financiers, quelles que soient les sources de revenu envisagées. Le financement peut provenir de l'Etat, mais aussi du client, de celui qui utilise cet espace. A terme, on devrait arriver au rééquilibrage budgétaire de cette activité.

**Comment le grand public a-t-il connaissance de ce que vous faites, voulez-vous communiquer, si oui, quels sont vos moyens de communication ?**

Le tourisme est un phénomène tout à fait nouveau pour les forestiers. On en est encore à la phase de démarrage. Des initiatives sont déjà prises afin d'équiper certaines forêts mais surtout de développer des prestations et des produits touristiques liés à l'espace naturel. Localement, il existe des expériences qui prennent naissance : promotion, commercialisation, ceci de façon relativement modeste encore.

Pour savoir ce qui existe, il faut se renseigner auprès des services départementaux. Dans certains cas, il existe des schémas de randonnée, à ce sujet les Alpes Maritimes sont en avance. Dans d'autres cas, cette activité est à l'état embryonnaire. Il y aura sans doute une forte évolution et

l'O.N.F. sera alors également connu pour ce genre de prestations.

Il est certain qu'à terme l'O.N.F. ne pourra pas développer une activité de produit forestier en pensant que les personnes s'adresseront à cet organisme pour savoir s'il organise quelque chose ou non. Il faudra aller chercher le client. Mais, il n'est pas du rôle de l'Office de se transformer en Tour Operator. Tout cela est fait en partenariat avec les collectivités territoriales et avec les professionnels du tourisme, tels que "Pierre et vacances". Par exemple, dans le Var, un certain nombre de prestations sont organisées avec Cap Esterel qui souhaite que sa clientèle découvre l'espace naturel. Dans ce cas, c'est une sensibilisation du public à la forêt que l'Office effectue à partir des professionnels existants.

**L'O.N.F. offre une garantie de non dégradation et représente l'authenticité. Vous nous annoncez que vous êtes en partenariat avec différents organismes comme des Tour Operator, mais les gens de l'O.N.F. sont-ils formés pour le développement de ces produits touristiques ?**

De plus en plus, des animateurs-nature sont formés. Il y a toujours une finalité de connaissance de l'espace naturel à apporter à autrui (on ne perd pas notre âme). Attention, il faut opérer une distinction entre d'une part, l'accueil du

public dans certaines forêts, et cet accueil est gratuit, et d'autre part, tout ce qui est animation du massif. Dans ce dernier cas, un encadrement, qui n'est pas obligatoire, est effectué par le service forestier, ceci est un plus pour lequel il y a rémunération.

**Ne serait-il pas souhaitable, étant donné que la forêt française est publique et privée que les choses se passent de façon concomitante au sein d'un même massif afin d'offrir au public cette variété forêt publique, forêt privée ?**

L'O.N.F. assure déjà cet accueil public gratuit dans les forêts domaniales et dans celles des collectivités. Ceci n'est pas incompatible. On peut sur ces mêmes espaces développer des produits touristiques. Il est tout à fait vrai qu'une gestion par massif est très intéressante. On note d'ailleurs des expériences en cours. La notion de partenariat est là encore essentielle, ne serait-ce que parce qu'il y a des chemins de randonnée qui se trouvent à la fois sur des terrains privés et publics.

**Comment concilier les différentes activités qui ont lieu sur un même territoire et notamment la chasse qui engendre pour les propriétaires des revenus conséquents ?**

Le problème est complètement différent selon la taille de la propriété. La forêt domaniale des Maures fait 10.000 hectares. Donc, sur ces 10.000 hectares, on peut envisager une sorte de zonage pour les activités. On peut également noter que la chasse se pratique essentiellement en hiver et que ce n'est donc pas tout à fait incompatible avec des activités sportives, équestres qui se pratiquent plutôt en été. Tout simplement, je pense qu'il faut une bonne gestion, un bon partenariat avec les chasseurs et les autres usagers. Mais, il est vrai que lorsque l'on ne possède que 40 hectares, et c'est souvent le cas des particuliers, il est parfois difficile de concilier ces activités. Sur des surfaces importantes, avec une conciliation, en communiquant, il est possible de pratiquer un zonage. Par exemple, lorsqu'on organise une manifestation sportive, il est bon d'en tenir informés

les chefs de battue. C'est donc tout un aménagement de l'espace en partenariat à réaliser.

Pour poursuivre ce chapitre consacré au point de vue des propriétaires, Louis-Michel DUHEN parlera au nom du Centre régional de la propriété forestière Provence Alpes Côte d'Azur et Corse (C.R.P.F.). En effet, 70 % de la forêt est privée, c'est dire l'importance des réflexions du C.R.P.F. et de leurs répercussions sur cet espace.



**Photo 1 : Aménagements touristiques dans le domaine privé des Hauts du Gapeau - Var**  
Photo D.A.